

**Compte rendu du Comité Syndical du
lundi 11 mars 2019**

L'An deux mille dix neuf, le onze mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes dûment convoqué s'est réuni salle des conférences à la maison des communes, à Mont de Marsan à 18 heures sous la présidence de Madame DURQUETY Rachel, Présidente.

Étaient présents :

Pour la représentation du Conseil Départemental :

Mesdames DURQUETY, DEGOS, GAUTHIER et DAUGA

Monsieur CARRERE

Pour la représentation des Communes ayant plus de 500 élèves :

Monsieur DEBLONDE (MACS)

Pour la représentation des Communes ayant entre 100 et 500 élèves :

Madame DAVIDSDON (Mont de Marsan)

Messieurs BROUCH (Communauté de Communes du Pays Tarusate) et CHAUVIN (Mt de Man)

Pour la représentation des Communes ayant entre 50 et 499 élèves :

Madame MARSAN (Chalosse-Tursan)

Pour la représentation des Communes ayant moins de 50 élèves :

Mesdames LAFORIE (Labouheyre) et MORESMAU (Saint Julien en Born)

Ont donné pouvoir :

Monsieur DAULOUÈDE à Monsieur CARRERE

Monsieur DATCHARRY à Monsieur DEBLONDE

Nombre de membres adhérents au Syndicat Mixte : 22; Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation 14 février 2019 ; Date d'affichage : 14 février 2019

Étaient présents : Messieurs Alain BONTE, Directeur, Jérôme BAYLAC, Directeur Adjoint et Monsieur Thierry GODIN, Responsable Administratif.

Madame Isabelle DISQUAY du Service Culture du Conseil Départemental des Landes

Messieurs Sébastien REGNIER Responsable de l'antenne SUD et Gilbert de GUIGNE Représentant du personnel.

Madame la Présidente, après avoir constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18 heures 00.

1 - Compte de gestion 2018

Madame DURQUETY présente le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental des Landes qui est en parfaite concordance avec le compte administratif 2018.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

ADOPTE

Le compte de gestion 2018.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Paul CARRERE, Vice-Président afin de présenter le compte administratif 2018 puis elle quitte la salle.

2 - Compte administratif 2018

- **Fonctionnement**

Ce compte administratif établit un réalisé de **4 388 453,31 €** en **dépenses de fonctionnement** soit 99,8 % du budget prévisionnel.

Ces dépenses se ventilent de la façon suivante :

- **Frais de personnel et assimilés** : Ils correspondent à 88 % du budget. La masse salariale est quasiment identique à celle de 2017. Malgré l'évolution du GVT, cette situation est due aux départs en retraite de trois professeurs de catégorie A.
- **Frais de déplacements** : Grâce à la mise en place des véhicules de services, sur une année pleine, nous pouvons constater que les frais de déplacements ont diminué de 22 500 €. Ceci représente une économie sur ce poste de 8 % par rapport à l'année précédente.

Les charges liées au personnel représentent 94 % du budget ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour nos finances.

- **Les charges à caractère général** (hors frais de déplacements) représentent 3,6 % du budget total (3,4 % en 2017). En valeur absolue cela représente une augmentation de 10 320 €. Celle-ci est due principalement par l'organisation en juin 2018 de la fête du Conservatoire.

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent à **4 413 074,45 €** soit 0,43 % de plus que le prévisionnel.

Le total des subventions et droits d'inscriptions atteint 4 155 378 € soit 94% du budget.

En dehors de la hausse de la participation de l'Etat de 7 000 € par rapport à 2017, qui ne représente malgré tout que 3,43 % des participations, le reste des contributions se répartit comme chaque année entre le Conseil Départemental des Landes (38,3 %), les communes et communautés de communes (43,6 %), les familles (14,7 %). A noter que la participation des familles réalisée est inférieure aux prévisions en raison de la mise en place en 2016/2017 du paiement par carte qui modifie le calendrier d'encaissements. Nous revenons ainsi, sur une année civile, à un montant de 610 000 € correspondant à la participation réelle des familles pour une année scolaire.

A noter sur cet exercice, que dans l'augmentation de la part de la DRAC sont inclus les 27 000 € versés au titre des actions que nous menons pour la mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle.

Le résultat de l'année 2018 laisse apparaître un excédent de 24 621,14 € pour la section de fonctionnement. C'est le résultat conforme de l'aboutissement de trois années du premier pacte qui devait se trouver proche de l'équilibre.

- **Investissement**

Les dépenses d'investissement de 119 855,55 € représentent près de 86 % du budget prévisionnel. Elles présentent un effort constant pour l'acquisition d'instruments de musique et l'équipement informatique.

Cette année nous avons constitué un fonds de partitions pour un montant de 2 869,30 € et acquis des instruments pour les élèves du collège de Gabarret dans le cadre de l'orchestre à l'école en partenariat avec le Conseil Départemental ainsi que des cuivres pour le PEAC en partenariat avec Mont de Marsan agglomération.

Les recettes d'investissement sont de 144 122,93 €, quasiment à l'identique du prévisionnel (+ 52,42 €). En fait il ne peut y avoir de fortes variations puisqu'il s'agit de comptes concernant principalement les amortissements.

Cette section laisse apparaître un résultat excédentaire de 24 267,38 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

ADOPTE

Le compte le compte administratif 2018

3 - Affectation des résultats 2018

Madame la Présidente suite au vote à l'unanimité du compte administratif 2018 propose d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement sur la même section de fonctionnement soit 24 621,14 €.

Le résultat de la section d'investissement sur la section d'investissement soit : 24 267,38 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

ADOPTE

L'affectation des résultats 2018 comme indiqué ci-dessus

4 - Budget primitif 2019

Lors de notre débat d'orientations budgétaires 2019, nous avons précisé les objectifs du nouveau pacte :

- Optimiser l'enseignement musical et chorégraphique pour les communes adhérentes tout en conservant le cadre 1800 à 2000 élèves pour que le modèle reste équilibré,
- Développer le rôle de pôle ressources départemental,
- Développer les actions d'éducation artistique et culturelle et la diffusion.

Le budget présenté élaboré avec rigueur tient compte comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires d'efforts pour diminuer l'ensemble des charges à caractère général et de personnel dans la section de fonctionnement.

Globalement le budget prévisionnel s'équilibre à hauteur de 4 408345,14 € soit en augmentation par rapport au compte administratif de 2018 de 0,4 %

- **Fonctionnement**

- **Dépenses de Fonctionnement**

Les frais de personnel et charges assimilées ainsi que les frais de déplacements représentent dans ce budget 93,6 % soit une prévision de dépenses identique à celle de 2018.

Le compte 6218 présente une augmentation qui correspond au report du remboursement des agents mis à disposition mais aussi à la rémunération des agents impliqués dans les spectacles jeunes publics et divers concerts.

Les dépenses à caractère général seront contenues dans la section de fonctionnement puisqu'elles devraient représenter 3,18 % du budget total contre 3,58 % en 2018.

Toutefois, dans ce prévisionnel est intégrée la mise en place d'actions culturelles comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires.

- **Dotations aux amortissements et provisions**

L'acquisition de plus en plus importante, chaque année, de matériels informatiques et d'instruments de musique induisent une augmentation importante de nos dotations aux amortissement et provisions.

- **Recettes de fonctionnement**

Comme débattu lors du débat d'orientations budgétaires nous prenons l'hypothèse d'une subvention de la DRAC identique à celle de 2018

Les contributions du département, des communes et communautés de communes sont augmentées de 2% comme prévu dans le pacte triennal 2019-2021.

Il convient de rappeler que cette augmentation intervient après une stabilité budgétaire de 5 ans et permettra la poursuite des politiques du Conservatoire et la stabilité des droits d'inscription des familles.

Après trois années de mise en place des quotients familiaux et des tranches tarifaires par cycles pour les familles nous pouvons constater que nous sommes dans l'hypothèse prévue lors de l'étude. Aussi, nous avons établi les recettes 2019 sur la base des tarifs identiques à ceux de 2018/2019 et sur l'hypothèse d'un nombre d'élèves relativement constant.

• **Investissement**

La prévision du budget d'investissement est en légère baisse par rapport à 2018 dont l'excédent était abondé par le don de La Scène.

Toutefois nous poursuivrons nos investissements en raison d'une part, comme chaque année, de la prise en charge par notre collectivité du parc instrumental mis à disposition des familles tant au niveau des acquisitions que de l'entretien, d'autre part, le renouvellement de notre parc informatique tant au niveau du siège que des antennes.

Madame DURQUETY, Présidente, demande de bien vouloir approuver ce budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE

Le budget primitif 2019

5 - TARIFS POUR LES FAMILLES ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires,

Madame la Présidente propose de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 à l'identique de ceux de 2018/2019 à savoir :

TARIFS FAMILLES	communes adhérentes			communes non adhérentes		
	année scolaire 2019/2020			année scolaire 2019/2020		
Cycles	Quotient Familial	coeff.		Quotient Familial	coeff.	
EVEIL / INITIATION	< à 800 €	0,7	112 €	< à 800 €	0,7	416 €
	de 801 € à 1000 €	0,75	120 €	de 801 € à 1000 €	0,75	446 €
	de 1001 € à 1100 €	0,85	136 €	de 1001 € à 1100 €	0,85	505 €
	de 1 101 € à 1 200 €	1	160 €	de 1 101 € à 1 200 €	1	594 €
	de 1201 € à 1 300 €	1,1	176 €	de 1201 € à 1 300 €	1,1	653 €
	de 1301 € à 1 500 €	1,2	192 €	de 1301 € à 1 500 €	1,2	713 €
	au-delà de 1500 €	1,3	208 €	au-delà de 1500 €	1,3	772 €

Cycle 1	< à 800 €	0,7	207 €	< à 800 €	0,7	1 053 €
	de 801 € à 1000 €	0,75	222 €	de 801 € à 1000 €	0,75	1 128 €
	de 1001 € à 1100 €	0,85	252 €	de 1001 € à 1100 €	0,85	1 278 €
	de 1 101 € à 1 200 €	1	296 €	de 1 101 € à 1 200 €	1	1 504 €
	de 1201 € à 1 300 €	1,1	326 €	de 1201 € à 1 300 €	1,1	1 654 €
	de 1301 € à 1 500 €	1,2	355 €	de 1301 € à 1 500 €	1,2	1 805 €
	au-delà de 1500 €	1,3	385 €	au-delà de 1500 €	1,3	1 955 €
Cycle 2 Cursus Personnalisé	< à 800 €	0,7	237 €	< à 800 €	0,7	1 091 €
	de 801 € à 1000 €	0,75	254 €	de 801 € à 1000 €	0,75	1 169 €
	de 1001 € à 1100 €	0,85	287 €	de 1001 € à 1100 €	0,85	1 324 €
	de 1 101 € à 1 200 €	1	338 €	de 1 101 € à 1 200 €	1	1 558 €
	de 1201 € à 1 300 €	1,1	372 €	de 1201 € à 1 300 €	1,1	1 714 €
	de 1301 € à 1 500 €	1,2	406 €	de 1301 € à 1 500 €	1,2	1 870 €
	au-delà de 1500 €	1,3	439 €	au-delà de 1500 €	1,3	2 025 €
Cycle 3 amateur (CEM) Formation Continué Prépa. D.E.M.	< à 800 €	0,7	295 €	< à 800 €	0,7	844 €
	de 801 € à 1000 €	0,75	317 €	de 801 € à 1000 €	0,75	904 €
	de 1001 € à 1100 €	0,85	359 €	de 1001 € à 1100 €	0,85	1 024 €
	de 1 101 € à 1 200 €	1	422 €	de 1 101 € à 1 200 €	1	1 205 €
	de 1201 € à 1 300 €	1,1	464 €	de 1201 € à 1 300 €	1,1	1 326 €
	de 1301 € à 1 500 €	1,2	506 €	de 1301 € à 1 500 €	1,2	1 446 €
	au-delà de 1500 €	1,3	549 €	au-delà de 1500 €	1,3	1 567 €
cycle 3 à orientation professionnelle (DEM)	< à 800 €	0,7	399 €	< à 800 €	0,7	953 €
	de 801 € à 1000 €	0,75	428 €	de 801 € à 1000 €	0,75	1 021 €
	de 1001 € à 1100 €	0,85	485 €	de 1001 € à 1100 €	0,85	1 157 €
	de 1 101 € à 1 200 €	1	570 €	de 1 101 € à 1 200 €	1	1 361 €
	de 1201 € à 1 300 €	1,1	627 €	de 1201 € à 1 300 €	1,1	1 497 €
	de 1301 € à 1 500 €	1,2	684 €	de 1301 € à 1 500 €	1,2	1 633 €
	au-delà de 1500 €	1,3	741 €	au-delà de 1500 €	1,3	1 769 €
Cursus Spécifique Adulte	< à 800 €	0,7	473 €	< à 800 €	0,7	621 €
	de 801 € à 1000 €	0,75	506 €	de 801 € à 1000 €	0,75	665 €
	de 1001 € à 1100 €	0,85	574 €	de 1001 € à 1100 €	0,85	754 €
	de 1 101 € à 1 200 €	1	675 €	de 1 101 € à 1 200 €	1	887 €
	de 1201 € à 1 300 €	1,1	743 €	de 1201 € à 1 300 €	1,1	976 €
	de 1301 € à 1 500 €	1,2	810 €	de 1301 € à 1 500 €	1,2	1 064 €
	au-delà de 1500 €	1,3	878 €	au-delà de 1500 €	1,3	1 153 €

C. H. A. T. Collège Jean	< à 800 €	0,7	200 €
	de 801 € à 1000 €	0,75	210 €
	de 1001 € à 1100 €	0,85	220 €
Rostand Mt de Marsan	de 1 101 € à 1 200 €		
	€	1	230 €
	de 1201 € à 1 300 €	1,1	250 €
	de 1301 € à 1 500 €	1,2	270 €
	au-delà de 1500 €	1,3	300 €

Nous maintenons la réduction de 30 % pour le deuxième cursus pour un même élève et demandons un acompte de 35 € par élève qui se réinscrit, acompte qui sera déduit du montant des droits d'inscriptions.

FM Seule et Atelier : (Tarif éveil/initiation) commune adhérente

C.H.A.M. (Tarif selon cycle : commune adhérente)

Madame la présidente demande à l'assemblée d'adopter l'ensemble des tarifs présentés pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

ADOPTE

l'ensemble des tarifs présentés pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Madame GAUTHIER (déléguée du conseil départemental) souhaiterait savoir quelle est la proportion d'élèves qui résident sur les communes non adhérentes ?

Alain BONTE, Directeur, répond qu'il y a 78 élèves qui habitent une commune du département non adhérente soit plus de 4 % des inscrits et 1 % des élèves qui résident sur une commune hors département.

La plupart de ces élèves sont en 3^{ème} cycle. Ce sont des élèves qui sont en formation « professionnalisante » qu'ils ne peuvent trouver ailleurs dans le département.

Pour répondre à diverses demandes de l'assemblée, Madame la Présidente tient à préciser que les CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique) sont proposées dans les collèges de Soustons, Capbreton et Mont de Marsan et qu'il n'existe qu'une CHAT (Classe à Horaires Aménagés Théâtre) au Collège Jean Rostand à Mont de Marsan pour laquelle le Conservatoire propose une intervenante issue du Théâtre des Lumières à Mont de Marsan.

Didier DEBLONDE (Délégué MACS) demande s'il y a la possibilité de créer une CHAT ailleurs.

Madame DURQUETY, Présidente, répond qu'il sera difficile pour cette enseignante qui réside à Mont de Marsan d'intervenir ailleurs.

Monsieur DEBLONDE souhaiterait savoir s'il n'existe pas d'autres enseignants Théâtre sur le territoire ?

Monsieur BONTE rajoute que la condition fondamentale est que l'intervenant soit diplômé. Les collèges ne peuvent créer de classes à horaires aménagés qu'en partenariat avec des Conservatoires agréés. Dans les Landes, il n'y a que notre établissement.

Nous ne donnons pas de cours d'art dramatique mais nous avons le droit de passer des conventions avec des compagnies à partir du moment où l'enseignant possède le diplôme d'Etat pour enseigner l'art dramatique.

Il est vrai que la mise en place de cette classe à horaires aménagés présente un certain nombre d'avantages et notamment la mise en place d'actions transversales musique et théâtre et des projets communs qui ne pourraient exister sans cela.

Ce serait effectivement envisageable de le faire ailleurs aussi. La condition fixée quand même c'est que ce cours s'autofinance grâce à un nombre d'inscriptions suffisant afin de compenser le coût du professeur.

Madame DURQUETY précise qu'à la connaissance du service culturel du Conseil Départemental il n'y aurait que cette personne de Mont de Marsan qui serait titulaire du D.E.

6 - Questions diverses :

Décisions prises par la Présidente du 1er janvier au 31 décembre 2018

Pour information : ci-dessous la liste des principaux investissements réalisés au cours de l'année 2018

Département cuivres :

- 1 Cor double en Fa	1 145,00 €
- 1 trompette de poche Roy Benson	274,80 €
- 1 Bugle Sound Prestige	277,00 €
- 1 trompette Roy Benson	539,00 €
- 3 trompettes yamaha	1 494,00 €
- 5 trombones ténor P Bone	1 018,00 €
- 1 trombone basse	1 300,00 €

Département cordes :

- 1 Alto	1 440,00 €
- 1 Violon 4/4	500,00 €
- 2 Violons ½	720,00 €
- 1 violon ¾	534,00 €
- 1 violon 4/4	490,00 €
- 4 violoncelles ¼	4 668,00 €
- 2 violoncelles ¾	2 400,00 €
- 5 altos	2 400,00 €

Département Bois :

- 12 becs Selmer	1 819,80 €
- 1 hautbois Marigaux	3 000,00 €
- 1 clarinette Yamaha	535,00 €
- 1 Flûte CLEF	269,00 €
- 1 Saxo Alto Amati	1 039,00 €
- 10 becs de clarinettes	1 381,60 €

Département musiques traditionnelles :

- 3 tambourins	1 440,00 €
- 20 Flabutas	424,95 €

Département danse :

- 2 squelettes 558,00 €

Antenne SUD :

Tyrosse :

- 1 saxo ténor 1 790,00 €
- 1 Pack Sono HK Audio Lucas 450,00 €
- 30 pupitres 892,60 €

Antenne Pays tarusates et morcenais :

Morcenx :

- 1 tabouret de batterie 290,00 €

Antenne Marsan :

Mont de Marsan :

- 1 Xylophone Bergerault 1 665,00 €
- 1 Glockenspiel Bergerault 2 795,65 €
- 5 timbales Bergerault Symphonique 11 091,00 €
- 8 toms + stand doubles 2 840,00 €
- 2 pianos numériques 2 398,00 €
- 2 chaines audio midi 253,60 €

Villeneuve de Marsan :

- 4 timbales Bergerault Symphonique 8 872,80 €

Antenne Hagetmau :

- 1 télégrandisseur 1 990,00 €
- 1 enceinte sony brun Bluetooth 567,00 €
- 1 enceinte sony brun mini chaîne 269,00 €

Siège:

- 1 serre tête Shure 305,00 €
- 1 onduleur 473,76 €
- 5 chaises conférences 331,20 €
- 1 fauteuil office 237,62 €
- 1 serveur 1 662,00 €
- 1 casque avec micro 216,00 €
- 1 LCD + tactile SAMSUNG GALAXY 234,00 €
- 1 JABRA BIZ 2400 II 185,69 €

Conservatoire :

- 1 Ecran cadre DA Lite Duo Vision	1 497,44 €
- 1 logiciel Imuse (SMS)	1 200,00 €
- Licences Kaspersky	863,28 €
- 1 Projecteur Optoma	777,00 €
- 4 unités informatique externe	638,16 €
- Logiciel IMUSE PACK sms	1 200,00 €
- 2 ADOBE Logiciel	840,00 €
- 2 boîtiers externes	270,00 €
- 4 ordinateurs fixes	3 360,00 €
- 3 switch + points accès	440,40 €
- 1 ordinateur léger Lenovo Yoga	1 678,80 €
- 5 Untel Intel Nuc	2 334,00 €
- 3 batteries ordinateur ASUS	528,00 €
- 18 office STD	1 365,62 €
- 2 disques durs internes SEAGATE	722,40 €

Orchestre à l'école (Gabarret)

- 2 caisses claires PEARL + stands	289,40 €
- Bongos PEARL	90,25 €
- Congas Set PEARL	323,10 €
- Cymbales SABIAN ride + HI HAT	378,17 €
- Petites percussions	123,59 €
- Glockenspiel MAPEX	199,00 €
- Xylophone	350,00 €
- 1 Grosse caisse gewa	197,00 €
- 4 trombones simplœe Bach	1 616,40 €
- 4 Cors doubles Thomann	3 960,00 €
- 9 Cornets Sib Yamaha	217,20 €
- 4 Euphonium MTP	5 598,00 €
- 1 Cor double	990,00 €
- 3 cornets Yamaha	1 998,00 €

Orchestre à l'école (Labouheyre)

- 1 Cajon avec timbre	225,00 €
-----------------------	----------

Avant de conclure, madame la Présidente propose à l'assemblée la présentation d'un film réalisé par l'association « Orchestre à l'Ecole » sur les modalités de montage de ce type de projet.

A l'issue de la projection, un échange entre les délégués des collectivités s'est instauré saluant la qualité de la restitution publique des deux actions menées sur notre territoire (à Labouheyre (musiques traditionnelles) et à Gabarret (Cuivres)).

Il est également souligné l'intérêt de ces projets sur des secteurs où le Conservatoire n'est pas très implanté permettant de s'adresser à de nouveaux publics.

Madame LAFORIE (Labouheyre) fait remarquer que ces projets participent aussi à changer l'image du Conservatoire... En s'adressant à tous, cela représente une équité certaine.

Monsieur BONTE rajoute qu'aujourd'hui, sur 1 400 heures hebdomadaires données par le Conservatoire des Landes, 2% sont consacrés à des actions extérieures.

Dans un objectif de 3 ans, si on arrivait à 5 % cela assurerait au Conservatoire un rayonnement plus important au risque peut être d'avoir un tout petit peu moins d'élèves.
Ces enjeux seront discutés dans le cadre du projet d'établissement.

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de questions, Madame la Présidente, lève la séance à 19 heures 10.

La Présidente,

Rachel DURQUET

